



# CONDITIONS TARIFAIRES

APPLICABLES  
AUX PARTICULIERS  
À COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025



**SOCREDO**

Te mähiera'a o te Fenua



# SOMMAIRE

|                                                                                     |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>EXTRAIT STANDARD DES TARIFS .....</b>                                            | <b>3</b>       |
| <b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE .....</b>                     | <b>4</b>       |
| - OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE                                                | 4              |
| - RELEVÉS DE COMPTE                                                                 | 4              |
| - TENUE DE COMPTE                                                                   | 4              |
| - SERVICES EN AGENCE                                                                | 4              |
| <b>BANQUE À DISTANCE .....</b>                                                      | <b>5</b>       |
| <b>MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT .....</b>                                       | <b>6 - 9</b>   |
| - CARTE BANCAIRE                                                                    | 6              |
| - COTISATION ANNUELLE PAR CARTE                                                     | 6              |
| - PACKAGES CARTES BANCAIRES INTERNATIONALES                                         | 6              |
| - RETRAIT ET PAIEMENT AVEC UNE CARTE BANCAIRE                                       | 6              |
| - VIREMENT PONCTUEL                                                                 | 7              |
| - VIREMENT PONCTUEL À L'ÉTRANGER                                                    | 7              |
| - VIREMENT PERMANENT                                                                | 8              |
| - PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE                                                           | 8              |
| - CHÈQUE / CHÉQUIER                                                                 | 8              |
| <b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES .....</b>                                            | <b>9</b>       |
| - COMPTE URU MARÛ                                                                   | 9              |
| - OFFRE HIVA JEUNE                                                                  | 9              |
| - OFFRE HIVA PLUS                                                                   | 9              |
| <b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS .....</b>                                             | <b>10</b>      |
| - COMMISSION D'INTERVENTION                                                         | 10             |
| - OPÉRATIONS PARTICULIÈRES                                                          | 10             |
| - INCIDENTS DE PAIEMENT                                                             | 10             |
| <b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS .....</b>                                                  | <b>11 - 13</b> |
| - DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS<br>(perçus mensuellement)          | 11             |
| - AUTORISATION DE DÉCOUVERT                                                         | 11             |
| - CRÉDITS                                                                           | 11             |
| - FRAIS DIVERS                                                                      | 12             |
| - MODIFICATION D'UN PRÊT OU ENGAGEMENT                                              | 12             |
| - FRAIS DE RELANCE POUR RECouvreMENT D'UN ENGAGEMENT<br>(crédit, découvert, autres) | 13             |
| <b>ÉPARGNE .....</b>                                                                | <b>13</b>      |
| - COMPTE SUR LIVRET (CSL)                                                           | 13             |
| - LIVRET Z                                                                          | 13             |
| - PLAN ÉPARGNE LOGEMENT ET COMPTE ÉPARGNE LOGEMENT                                  | 13             |
| - OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME                                                     | 13             |
| - HOTU ÉPARGNE : ASSURANCE-VIE                                                      | 13             |
| <b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCE .....</b>                                               | <b>13</b>      |
| - ASSURANCE DE LA PERSONNE (COTISATION ANNUELLE) .....                              | 13             |
| - ASSURANCE DES BIENS (COTISATION ANNUELLE)                                         | 14             |
| <b>DATES DE VALEUR .....</b>                                                        | <b>14</b>      |
| - DEVICES DE L'EEE                                                                  | 14             |
| - DEVICES HORS EEE                                                                  | 14             |
| - VALEUR APPLIQUÉE AU CHÈQUE                                                        | 14             |
| - VALEUR DU COMPTE SUR LIVRET                                                       | 14             |
| <b>RÉSoudre UN LITIGE .....</b>                                                     | <b>14</b>      |
| <b>NOS CONSEILS .....</b>                                                           | <b>16</b>      |
| - VOS RETRAITS PAR CARTE                                                            |                |
| - GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS OPÉRATIONS                                               |                |
| - QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE CHÉQUIER ?         |                |

# Tarifs TTC

## exprimés en francs CFP (XPF)

### EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

| LISTE DES SERVICES                                                                                                                                                                                                            | TARIF EN XPF                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) :<br><b>Espace client</b> (Internet) dont l'accès à <b>L'Applimobile</b> (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) | Accès Free : <b>Gratuit</b><br>Accès Light : <b>1 200 XPF</b> par an<br>Accès Particuliers : <b>3 550 XPF</b> par an                                                                                                                                                                              |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <b>SocMs</b> (hors coût de communication)                                                                                                  | Abonnement <b>Gratuit</b><br>Facturation par message reçu :<br>- Du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup> message : <b>100 XPF</b><br>- Du 6 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> message : <b>70 XPF</b><br>- Du 21 <sup>e</sup> message et au-delà : <b>50 XPF</b><br>plafond mensuel : <b>3 000 XPF</b> |
| Tenue de compte                                                                                                                                                                                                               | <b>383 XPF</b> par mois, soit <b>4 596 XPF</b> par an                                                                                                                                                                                                                                             |
| Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) - <b>VISA</b>                                                                                                                             | <b>5 666 XPF</b> par an                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé) - <b>VISA ou MASTERCARD</b>                                                                                                                | <b>5 373 XPF</b> par an                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation systématique) - <b>Carte bancaire privative SOCREDO classic</b>                                                                                             | <b>3 786 XPF</b> par an                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Retrait d'espèces en francs CFP dans un DAB d'un autre établissement avec une carte bancaire en Polynésie française                                                                                                           | <b>120 XPF</b> par opération                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - <b>MANINA Pocket</b>                                                                                                                                  | <b>2 900 XPF</b> par an                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Virement occasionnel local                                                                                                                                                                                                    | <b>431 XPF</b> par virement                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Virement occasionnel (SEPA COM Pacifique)                                                                                                                                                                                     | <b>0,25%</b> du montant de l'opération, minimum : <b>1 560 XPF</b> , maximum <b>14 430 XPF</b><br>Frais de correspondant :<br>- en agence : <b>2 450 XPF</b> par opération<br>- par Internet : <b>510 XPF</b> par opération                                                                       |
| Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local ou SEPA COM Pacifique)                                                                                                                                                 | Par prélèvement : <b>Gratuit</b>                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement local ou SEPA COM Pacifique)                                                                                                                                   | Mise en place d'une autorisation de prélèvement : <b>Gratuit</b>                                                                                                                                                                                                                                  |
| Commission d'intervention                                                                                                                                                                                                     | <b>1 000 XPF</b> par opération, plafonné à <b>10 000 XPF</b> par mois                                                                                                                                                                                                                             |

(\*) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet, un extrait standard des tarifs.

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

## Ouverture

Gratuit

Versement initial minimum :

- compte en XPF : 10 000 XPF
- compte en devise : 500 000 XPF

Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN)

Gratuit

## Transformation de compte

5 050

Transfert de compte dans une autre agence de la SOCREDO

Gratuit

Service d'aide à la mobilité bancaire

Gratuit

## Clôture de compte

Gratuit

## Suivi de la relation client

Gratuit

Lettre de relance «actualisation dossier client»

1 920

Commission annuelle de revue réglementaire -

Clientèle des particuliers

1 615

## RELEVÉS DE COMPTE

## Relevé de compte à vue - Papier

Relevé quotidien (forfait mensuel)

3 850

Relevé décadaire (forfait mensuel)

2 800

Relevé mensuel

Gratuit

Recherche au guichet : relevé &lt; 36 mois (par mois édité)

3 300

Ré-édition de relevé mensuel de carte C.B.I.

1 350

Relevé d'opérations SWIFT - quotidien (forfait mensuel)

10 500

## Relevé de compte à vue - Electronique (en ligne)

Relevé mensuel avec un abonnement WEBSOC

Gratuit

Relevé mensuel sur automate de consultation

Gratuit

Relevés télétransmis (forfait mensuel)

3 080

## Relevé de compte sur livret (CSL)

Relevé semestriel sous réserve d'opérations effectuées sur la période

Gratuit

Relevé trimestriel de compte sur livret (forfait trimestriel)

1 600

Relevé mensuel de compte sur livret (forfait mensuel)

1 900

## Récapitulatif annuel des frais

Gratuit

## INFORMATION ANNUELLE DES FRAIS BANCAIRES

En début de chaque année, vous recevez un récapitulatif annuel des frais bancaires prélevés au cours de l'année précédente au titre de la gestion de votre compte de dépôt.

## INFORMATION PRÉALABLE AVANT DÉBIT

En cas d'irrégularités et d'incidents, vous êtes informés gratuitement via votre relevé de compte mensuel, du montant et de la dénomination des frais bancaires que la Banque prélèverait sur votre compte de dépôt. Ce qui vous permet de contrôler lesdits frais bancaires qui vous sont prélevés et éventuellement d'en contester la validité. Ces frais bancaires ne seront prélevés qu'après un délai minimum de 14 jours à compter de la date d'arrêt du relevé de compte.

## TENUE DE COMPTE

## Tenue de compte à vue (forfait mensuel)

383

## Tenue de compte CSL (forfait annuel) :

- si compte Livret Z
- si CSL rattaché à un compte à vue
- si CSL orphelin (non rattaché à un compte à vue)

Gratuit

Gratuit

5 000

## Gestion de compte inactif (par an et par compte, à concurrence du solde disponible)

3580

## Service «gestion du solde de mon compte»

Gestion des excédents (commission annuelle)

13 500

Gestion des déficits (commission annuelle)

16 300

## SERVICES EN AGENCE

Accès à la borne de consultation

Gratuit

## Dépôt de fonds

## Au guichet

Gratuit

À l'automate : avec C.B.I./ C.B.P. ou carte de dépôt

Gratuit

## Retrait de fonds

## Sur Compte à Vue

- dans l'agence qui tient le compte

650

|                                                                                                                                                                                     |                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| - dans une agence autre que celle qui tient le compte                                                                                                                               | 650                              |
| Commande de pièces (par rouleau)                                                                                                                                                    | 115                              |
| <b>Change de devises - billets de banque</b>                                                                                                                                        |                                  |
| <b>Au guichet</b>                                                                                                                                                                   |                                  |
| <b>Achat de billets de banque</b>                                                                                                                                                   |                                  |
| Client SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)                                                                                                                                  | 1 000                            |
| Non client SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement                                | 1 500                            |
| <b>Vente de billets de banque</b>                                                                                                                                                   |                                  |
| <i>Commission de manipulation :</i>                                                                                                                                                 |                                  |
| Client SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)                                                                                                                                  | 1 000                            |
| Non client SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement                                | 1 500                            |
| <i>Commission de remise de devises en espèces (autres que l'Euro) :</i>                                                                                                             |                                  |
| Client SOCREDO : retrait sur compte en devise                                                                                                                                       | 3%                               |
| • Minimum 20,74 EUR / 21 USD/ 30 NZD/ 30 AUD                                                                                                                                        | 2 475                            |
| <b>À l'automate :</b> commission de change (par opération)                                                                                                                          | 620                              |
| <b>Change de devises - Chèques de voyage</b>                                                                                                                                        |                                  |
| <b>Achat par la Banque de chèques de voyage</b>                                                                                                                                     |                                  |
| Client SOCREDO : crédit du compte client (XPF ou devise) - Commission de manipulation (fixe)                                                                                        | 1 000                            |
| Client Etranger occasionnel (sur présentation du passeport) : remise d'espèces, pour une contre-valeur maximale de 1 000 EUR (soit 119 332 XPF) - Commission de manipulation (fixe) | 1 500                            |
| <b>Cours devises</b>                                                                                                                                                                |                                  |
| Billets de banque en devise : Opération d'achat                                                                                                                                     | Cours « Achat »                  |
| Billets de banque en devise : Opération de vente                                                                                                                                    | Cours « Vente »                  |
| Chèque de voyage en devise : Opération d'achat                                                                                                                                      | Cours chèque de voyage « Achat » |
| Chèque de voyage en devise : Opération de vente                                                                                                                                     | Cours chèque de voyage « Vente » |
| <b>Frais divers</b>                                                                                                                                                                 |                                  |
| <b>Frais de recherche</b>                                                                                                                                                           |                                  |
| Recherche <b>aux archives</b> (par document et par compte) dont relevé de compte > 36 mois                                                                                          | 5 500                            |
| • Maximum                                                                                                                                                                           | 37 600                           |
| Procédure de <b>recherche en urgence</b> (supplément forfaitaire)                                                                                                                   | 6 060                            |
| <b>Attestations diverses</b>                                                                                                                                                        | 4 750                            |
| Attestation origine des fonds                                                                                                                                                       | 8 900                            |
| Attestation de caution de rapatriement                                                                                                                                              | 11 400                           |
| <b>Envoi de document</b>                                                                                                                                                            |                                  |
| Par courrier postal en Polynésie française                                                                                                                                          | 1 150                            |
| Par courrier postal hors Polynésie française                                                                                                                                        | 1 500                            |
| Par courrier électronique                                                                                                                                                           | 690                              |
| <b>Succession</b> : Frais de traitement                                                                                                                                             | 10 300                           |

## BANQUE À DISTANCE

*Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - hors coût de communication ou coût du fournisseur d'accès à Internet*

### INTERNET

|                                                                                                                           |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| • <b>WEBSOC et Application mobile SOCREDO</b> : <a href="http://www.socredo.pf">www.socredo.pf</a> (abonnement annuel)    |         |
| Accès Free (consultation uniquement)                                                                                      | Gratuit |
| Accès Light - Particuliers :                                                                                              | 1 200   |
| - la consultation des comptes du titulaire,                                                                               |         |
| - la commande de chéquier et de RIB,                                                                                      |         |
| - des virements compte à compte illimités en faveur des comptes du titulaire,                                             |         |
| - 3 virements locaux (en F CFP) par mois à partir du compte du titulaire vers un compte ouvert sur la place polynésienne. |         |
| Accès Espace Client WEBSOC - Particuliers                                                                                 | 3 550   |

### TÉLÉPHONIE

|                                                                                                                    |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| • <b>Centre de Relation Clientèle</b> : 40 47 00 00, lundi à jeudi : 7h30/15h30 ; vendredi : 7h30/14h30            |         |
| • <b>Abonnement à un produit offrant la situation du compte par téléphone</b> : ALLOSOC 24h/24 et 7j/7 au 44 25 65 | Gratuit |
| • <b>Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS</b> : SOCMs                    | Gratuit |
| Commission par message reçu :                                                                                      |         |
| - Du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> message                                                                   | 100     |

- Du 6<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> message
  - Du 21<sup>ème</sup> message et au-delà
- Plafond mensuel

70  
50  
3 000

## MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

### Gratuité des frais d'opposition

Dès lors qu'un Particulier fait, à son initiative, une demande d'opposition sur carte, virement ou prélèvement pour l'un des quatre motifs ci-dessous, ce service est gratuit :  
Perte, vol, utilisation frauduleuse, liquidation ou redressement judiciaires du bénéficiaire du paiement.

### CARTE BANCAIRE

#### Serveur d'opposition :

- en Polynésie française et à l'étranger : (689) 40.47.00.18 (pour toutes cartes)
- en France : n° 00 (33) 140.144.600 (pour les cartes VISA)

### COTISATION ANNUELLE PAR CARTE

#### Carte privative - à autorisation systématique

|                                                                  |        |
|------------------------------------------------------------------|--------|
| Carte SOCREDO Classic                                            | 3 786  |
| Carte SOCREDO Classic supplémentaire délivrée sur le même compte | 2 400  |
| Carte SOCREDO Gold                                               | 13 000 |
| Carte SOCREDO Gold supplémentaire délivrée sur le même compte    | 10 000 |

#### Carte internationale (CBI) - à débit différé

|                    |        |
|--------------------|--------|
| Carte Visa Classic | 5 373  |
| Carte Visa Premier | 21 700 |

#### Carte internationale (CBI) - à débit immédiat

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| Carte Visa Classic (Immédiat) | 5 666  |
| Carte Visa Premier (Immédiat) | 21 700 |

#### Carte internationale (CBI) - à autorisation systématique

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Carte Visa SoCool | 5 400 |
|-------------------|-------|

#### Carte American Express (Ofina)

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| Carte CENTURION Green ou Gold | Nous consulter |
|-------------------------------|----------------|

Carte AIR TAHITI NUI Classic ou Gold

### PACKAGES CARTES BANCAIRES INTERNATIONALES, POUR UN MÊME PORTEUR ET MÊME COMPTE (cotisation annuelle) - 2ÈME CARTE (la moins chère) À 50%

#### Carte à débit différé

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| VISA Classic + VISA Premier | 24 387 |
|-----------------------------|--------|

#### Carte à débit immédiat

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| VISA Classic + VISA Premier | 24 533 |
|-----------------------------|--------|

### RETRAIT ET PAIEMENT AVEC UNE CARTE BANCAIRE

#### Retrait d'espèces (par retrait)

##### En Polynésie française

|                                                            |         |
|------------------------------------------------------------|---------|
| en XPF sur automate SOCREDO                                | Gratuit |
| en XPF sur automate autre banque locale (par opération)    | 120     |
| en XPF au guichet : Cash Advance                           | 1 000   |
| en devise sur automate SOCREDO (par opération)             | 616     |
| en devise sur automate autre banque locale (par opération) | 730     |

##### En Polynésie française, avec carte bancaire étrangère/VISA ONLY

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| en XPF sur automate SOCREDO | 200 F + 3% |
|-----------------------------|------------|

##### Hors de Polynésie française, avec carte SOCREDO

|                                                  |                   |
|--------------------------------------------------|-------------------|
| en XPF ou EURO (commission par opération)        | 1,50 euro         |
| en devise (hors EURO) (commission par opération) | 1,50 euro + 2,50% |

##### Hors de Polynésie française, avec CBI

|                                                   |                   |
|---------------------------------------------------|-------------------|
| en XPF ou EURO                                    | Gratuit           |
| en devise (hors EURO), (commission par opération) | 1,50 euro + 2,50% |

#### Paiement par carte (par opération)

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| En Polynésie française et zone euro | Gratuit |
| Hors zone euro                      | 2,50%   |

#### Paiement en plusieurs fois (4 maximum) - Option disponible chez le commerçant «SOC N PAY» - frais de dossier par tranche de 100 000 F :

|                                              |       |
|----------------------------------------------|-------|
| - pour un achat de 60 000 XPF à 100 000 XPF  | 500   |
| - pour un achat de 100 001 XPF à 200 000 XPF | 1 000 |
| - pour un achat de 200 001 XPF à 300 000 XPF | 1 500 |
| - pour un achat de 300 001 XPF à 400 000 XPF | 2 000 |
| - pour un achat de 400 001 XPF à 500 000 XPF | 2 500 |

## Opérations diverses

Frais de **gardiennage** par carte (au-delà de 4 mois)

2 890

NOUVELLE COMMISSION:

Frais de **réinitialisation** carte suite 3 codes faux

Visa Classic

3 400

Visa Gold

3 400

Frais de **destruction** par carte (post gardiennage)

2 930

Ré-édition **code secret** : carte SOCREDO

690

Ré-édition code secret : C.B.I.

3 500

Modification des **plafonds d'utilisation** de la carte bancaire :

- carte Socredo

**Gratuit**

- carte Visa / Mastercard

7 000

- carte Visa SoCool

4 200

**Carte capturée** dans un distributeur

1 500

Frais de **recherche pour réclamation non fondée** sur transaction locale (par réclamation)

7 100

Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction hors Polynésie française (par réclamation)

10 500

**Envoi par courrier** en Polynésie française - par carte

(Recommandé avec avis de réception)

1 800

Envoi par courrier Hors Polynésie française - par carte

(Recommandé avec avis de réception)

2 500

**Frais d'opposition**

En cas de vol, perte, fraude

**Gratuit**

Pour utilisation abusive

6 600

**Frais de clôture**

2 475

## VIREMENT PONCTUEL (LOCAL OU SEPA-COM PACIFIQUE)

Cours : devise de l'EEE (1)

Cours transfert

Valeur : devise de l'EEE (1) (en jour ouvrable)

**Emission par Internet** (avec un abonnement WEBSOC)

Local : En faveur d'un compte SOCREDO

Local : En faveur d'un compte dans une autre banque

« achat »

J

**Gratuit**

Compris dans

l'abonnement

0,25%

1 560

14 430

510

SEPA COM Pacifique : commission de transfert

• Minimum

• Maximum

SEPA COM Pacifique : frais de transfert

**Émission par votre agence**

Local : En faveur d'un compte SOCREDO

Local : En faveur d'un compte dans une autre banque

SEPA COM Pacifique : Commission de transfert

• Minimum

• Maximum

SEPA COM Pacifique : Frais de transfert

**Réception virement ponctuel**

En faveur d'un compte SOCREDO libellé en XPF

En faveur d'un compte d'une autre banque

• Minimum

• Maximum

**Frais divers virement**

Frais de recherche (dont demande de retour de fonds)

**Gratuit**

431

0,25%

1 560

14 430

2 450

**Gratuit**

0,25%

2 500

12 500

3 250

## VIREMENT PONCTUEL À L'ÉTRANGER (EN DEVISE)

**Emission Virement ponctuel en devise** (SWIFT) -

(dont euro) par Internet ou par votre agence

Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)

Cours transfert

Valeur : devise de l'EEE (1) (en jour ouvrable)

Valeur : devise hors EEE (1) (en jour ouvrable)

Commission de transfert

• Minimum

• Maximum

Frais de transfert

Frais de correspondant

Frais de la banque bénéficiaire (hors France métropolitaine et Outre-mer)

**Réception Virement ponctuel en devise** (SWIFT)

Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)

En faveur d'un **compte SOCREDO libellé en XPF**

Valeur (en jour ouvrable)

En faveur d'un **compte SOCREDO en devise**

Valeur (en jour ouvrable)

« Vente »

J

J-1

0,25%

1 580

14 600

2 775

Frais réels

Frais réels

Cours transfert

« Achat »

850

J+3

850

J+1

|                                                    |        |
|----------------------------------------------------|--------|
| En faveur d'un <b>compte dans une autre banque</b> |        |
| <u>en XPF</u> (commission de transfert)            | 0,25%  |
| • Minimum                                          | 2 500  |
| • Maximum                                          | 12 500 |
| <u>en devise</u> (commission de transfert)         | 0,25%  |
| • Minimum                                          | 2 775  |
| <u>en devise</u> (frais de transfert SWIFT)        | 2 775  |

#### Frais divers virement à l'étranger

|                                                                |       |
|----------------------------------------------------------------|-------|
| Procédure de transfert en urgence (supplément forfaitaire)     | 3 250 |
| Frais de recherche (dont données incomplètes ou erronées (RIB) | 3 250 |
| Mise à disposition sur la France et l'étranger                 | 2 775 |

#### Retour des fonds à l'expéditeur

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Commission de transfert             | 0,25%       |
| • Minimum                           | 1 580       |
| • Maximum                           | 14 600      |
| Frais de transfert SWIFT            | 2 775       |
| Frais réclamés par le correspondant | Frais réels |

### VIREMENT PERMANENT

*Le virement permanent n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret*

**Par internet (avec un abonnement WEBSOC)**

**Local**

Compris dans l'abonnement

#### SEPA (Métropole)

|                                                                               |       |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Virement permanent, durée inférieure à 12 mois                                | 2 970 |
| Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle) | 4 100 |

**Par votre agence**

**(Local ou SEPA-COM Pacifique ou Etranger )**

|                                                                               |       |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Virement permanent, durée inférieure à 12 mois                                | 2 970 |
| Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle) | 4 100 |

*Pour un virement permanent vers l'étranger, à chaque virement s'ajoutent les frais et commissions de transfert vers l'étranger (se référer à «Virement ponctuel à l'Etranger»)*

#### Frais divers - virements permanents

|                                                                              |         |
|------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Modification de virement permanent                                           | Gratuit |
| Annulation de virement permanent                                             | Gratuit |
| Rejet de virement irrégulier (ponctuel ou permanent) à la charge du débiteur | 3 100   |

### PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

*Le prélèvement automatique n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret*

**Mise en place** d'un avis de prélèvement automatique

Gratuit

**Forfait annuel de gestion** (quel que soit le nombre de prélèvements en place)

1 500

**Opposition** prélèvement

Gratuit

### CHÈQUE / CHÉQUIER

#### Emission d'un chèque en XPF

##### Délivrance d'un chéquier

Gratuit

Frais de **gardiennage** par chéquier (au-delà de 2 mois)

-

Frais de **destruction** par chéquier (post gardiennage)

3 500

**Rejet de chèque irrégulier** (hors défaut de provision), par chèque, à la charge du tireur

3 400

#### Emission d'un chèque de banque

##### Emission en XPF

2 300

##### Emission en EURO

Commission par chèque

0,25%

• Minimum

1 580

• Maximum

14 600

Frais d'émission par chèque

2 475

#### Envoi par courrier postal

En Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)

1 500

Hors de Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)

2 000

#### Remise de chèques en XPF (à l'encaissement)

##### Sur place

Gratuit

Remise de chèques erronée

420

##### Hors place

Commission d'encaissement SAUF C.C.P., Trésor, C.D.C.

0,25%

|                                                                                                                                   |                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum</li> <li>• Maximum</li> </ul>                                                    | 2 000                            |
| <b>Frais de port</b>                                                                                                              | 16 500                           |
| <i>Les frais sont perçus par la banque qui présente le chèque en compensation, et sont rajoutés au montant initial du chèque.</i> |                                  |
| <b>Remise de chèques en devise</b>                                                                                                |                                  |
| <i>Chèque tiré sur un compte domicilié hors de Polynésie française</i>                                                            |                                  |
| <b>A l'encaissement</b>                                                                                                           |                                  |
| <i>Crédit en compte : à réception du crédit chez le correspondant (environ 6 semaines)</i>                                        |                                  |
| Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))                                                                                     | Cours transfert « Achat »        |
|                                                                                                                                   | 2 400                            |
| Commission d'encaissement                                                                                                         |                                  |
| <b>A l'escompte (en valeur)</b>                                                                                                   |                                  |
| <i>Sous réserve d'acceptation par la Banque</i>                                                                                   |                                  |
| Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))                                                                                     | Cours chèque de voyage « Achat » |
| Commission d'escompte (par remise)                                                                                                | 1%                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum</li> </ul>                                                                       | 3 400                            |
| <b>Impayés par chèque en devise</b>                                                                                               |                                  |
| Frais d'impayé                                                                                                                    | 4 100                            |
| Frais de protêt                                                                                                                   | 4 100                            |
| Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée                                                                            | Frais réels                      |
| <b>Frais de port</b>                                                                                                              | Frais réels                      |
| <b>Opposition au chèque</b>                                                                                                       |                                  |
| <b>Opposition au chèque/ chéquier en XPF</b>                                                                                      | 1 324                            |
| <b>Opposition au chèque en devise (dont EUR)</b>                                                                                  |                                  |
| Frais d'ouverture de dossier                                                                                                      | 3 500                            |
| Commission forfaitaire                                                                                                            | 3 500                            |
| Frais réclamés par le correspondant                                                                                               | Frais réels                      |

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

|                                                                                                                                                                                                                                       |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>COMPTE URU MARÛ</b> : Un compte limité pour une meilleure maîtrise de votre budget (cotisation annuelle)                                                                                                                           | 5 400          |
| <i>Le compte URU MARÛ comprend : un compte à vue GRATUIT (aucun frais de tenue de compte), une carte bancaire, un abonnement WEBSOC URU MARÛ (accès Espace Client en ligne + Application mobile) et un abonnement ALLOSOC.</i>        |                |
| <i>Nous consulter pour plus d'informations</i>                                                                                                                                                                                        |                |
| <b>OFFRE HIVA JEUNE</b>                                                                                                                                                                                                               | Nous consulter |
| <b>OFFRE HIVA PLUS</b> : L'essentiel de votre banque à partir de 900 XPF/mois (cotisation mensuelle)                                                                                                                                  |                |
| <i>L'offre HIVA PLUS comprend : un compte à vue, une carte bancaire, une assurance MANINA Pocket, un abonnement ALLOSOC, un abonnement au service SOCMS, un abonnement WEBSOC (accès Espace Client en ligne + Application mobile)</i> |                |
| HIVA PLUS <b>Essentiel</b> (avec la carte SOCREDO Classic)                                                                                                                                                                            | 900            |
| HIVA PLUS <b>Privilège</b> (avec la carte SOCREDO Gold)                                                                                                                                                                               | 1 800          |
| HIVA PLUS <b>Référence</b> (avec la carte VISA Classic)                                                                                                                                                                               | 1 100          |
| HIVA PLUS <b>Premium</b> (avec la carte VISA Premier)                                                                                                                                                                                 | 2 300          |

**Offre spécifique aux personnes en situation de fragilité financière**

Il est prévu une offre spécifique pour les Particuliers en situation de fragilité financière, telle que définie par la loi, avec une gamme de produits et services bancaires de base à un tarif forfaitaire de 360 XPF par mois.

**Offre solidarité**

La SOCREDO va plus loin que la réglementation et propose l'Offre SOLIDARITÉ. Toute personne bénéficiant du Régime de Solidarité Territoriale est éligible à cette offre.

Elle a pour objectif de permettre aux clients les plus démunis de bénéficier gratuitement d'un ensemble de prestations bancaires de base, constitué de :

- un compte à vue,
- une carte privative (retraits et paiements limités au disponible du compte),
- des virements permanents (pour le loyer par exemple),
- des prélèvements (pour les charges du ménage telles que le règlement des factures EDT, OPT...).

**Offre Clientèle Fragile (forfait mensuel) - Clientèle de Particuliers**

120

Cette offre contient :

- 1) La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt ;
- 2) une carte de paiement à autorisation systématique ;
- 3) le dépôt et le retrait d'espèces en agence de l'établissement teneur du compte ;
- 4) quatre virements mensuels, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements en nombre illimité ;
- 5) deux chèques de banque par mois ;
- 6) un moyen de consultation à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement ;
- 7) un système d'alertes sur le niveau du solde du compte ;
- 8) la fourniture de relevés d'identité bancaires ;
- 9) le plafonnement spécifique des commissions d'intervention (cf. tarif commission intervention) ;
- 10) un changement d'adresse une fois par an.

**Le droit au compte**

Toute personne physique ou morale qui s'est vu refuser l'ouverture d'un compte, et qui ne dispose d'aucun autre compte de dépôt, peut saisir l'Institut d'Emission d'Outre-Mer.

Celui-ci désigne un établissement bancaire pour procéder à l'ouverture d'un compte dans les 3 jours ouvrés suivant la réception des pièces justificatives demandées.

La banque désignée doit mettre gratuitement à disposition du client un ensemble de services bancaires de base définis par la loi.

**Services Bancaires de Base (SBB) dans le cadre du droit au compte**

Gratuit

- L'ouverture, tenue et clôture du compte ;
- un changement d'adresse par an ;
- la délivrance à la demande de RIB ;
- la domiciliation des virements bancaires ;
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- les paiements par prélèvements, titre interbancaire de paiement ou par virement bancaire, ce dernier devant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par la Banque qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces ;
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- la réalisation des opérations de caisse.

**IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS****COMMISSION D'INTERVENTION**

Les commissions d'intervention sont plafonnées par la réglementation.

**Commission d'intervention** - autorisation découverte momentanée (par opération)

1 000

Plafond mensuel

10 000

Commission d'intervention par opération - (clientèle fragile)

500

Plafond mensuel

2 387

**OPÉRATIONS PARTICULIÈRES**

**Frais de retour courrier** pour adresse invalide

2 020

Saisie sur compte (Avis à Tiers Détenteurs / Saisie Arrêt /

Opposition administrative du Trésor)

15 000

**INCIDENTS DE PAIEMENT**

Les frais bancaires pour incidents de paiement liés à un défaut ou une insuffisance de provision sont plafonnés par la réglementation.

### Rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision

Chèque d'un montant inférieur ou égal à 5,967 XPF

(forfait par chèque)

3 580

Chèque d'un montant supérieur à 5,967 XPF (forfait par chèque)

5 960

Conformément à la réglementation en vigueur, le rejet d'un chèque sans provision a pour conséquence l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de ses comptes dans toutes les banques, cela pendant une durée de cinq ans, sauf régularisation.

Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprennent :

- les frais de rejet par chèque,
- l'ouverture de dossier pour défaut de provision (dès le 1er chèque impayé),
- la lettre d'injonction par titulaire,
- la déclaration Banque de France (au Fichier des Chèques Irréguliers),
- les frais ouverture dossier provision affectée par interdiction.

### Autres frais relatifs à l'interdiction bancaire

Chèque payé pendant l'interdiction (déclaration Banque de France)

3 500

Client « interdit autres banques » : ouverture dossier

3 676

### Rejet pour provision insuffisante, d'un virement ou d'un prélèvement

dans la limite de 2 387

### Plafonnement des frais pour la clientèle fragile

Client éligible à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)

2 983

Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)

2 387

Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond annuel)

23 866

Pour la clientèle fragile, le plafonnement des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte comprend :

- 1) Les commissions d'intervention
- 2) Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
- 3) Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
- 4) Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
- 5) Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- 6) Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
- 7) Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;
- 8) Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;
- 9) Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

### DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS (perçus mensuellement)

#### • Intérêts débiteurs

##### pour un découvert autorisé

Les intérêts sont perçus dès le 1er franc dans la limite du taux d'usure.

##### pour un découvert non autorisé

Les intérêts débiteurs ne sont perçus que s'ils s'élèvent au minimum à 100 XPF, dans la limite du taux d'usure.

#### • Commission pour découvert

##### pour un découvert autorisé

Taux : 0,16 % sur le montant du plus fort découvert du mois en valeur

Règles :

- non calculée sur la partie réescomptable du découvert

- plus fort code commission si plusieurs découverts

- plafonnée à la moitié du montant des intérêts débiteurs

La commission est perçue dans la limite du taux d'usure.

##### pour un découvert non autorisé

Montant forfaitaire

2 625

La commission est perçue s'il y a perception d'intérêts débiteurs dans la limite du taux d'usure.

## AUTORISATION DE DÉCOUVERT

**Mise en place** d'une autorisation de découvert (renouvelable ou

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| non renouvelable) en pourcentage du montant | 1%     |
| • Minimum                                   | 6 150  |
| <b>Frais d'avenant</b>                      | 12 500 |

## CRÉDITS

### Prêts, avances diverses

|                                                           |        |
|-----------------------------------------------------------|--------|
| <b>Crédit</b> : mise en place (en pourcentage du montant) | 1%     |
| • Minimum                                                 | 10 310 |

### Engagement par signature

#### Mise en place d'acte de cautionnement

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| (en pourcentage du montant) | 1%     |
| • Minimum                   | 6 060  |
| • Maximum                   | 23 836 |

#### Annulation avant mise en place (forfait)

3 060

#### Commission par nature d'engagement

*Commission perçue d'avance, en pourcentage du montant de la caution (Tout mois commencé est dû) (prélevée trimestriellement)*

|                                                                                                                          |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Caution Bancaire</b> (marchés : avance forfaitaire, retenue de garantie, de bonne fin) ou garantie à première demande | 2%    |
| • Minimum                                                                                                                | 3 060 |

**Caution logement** (Commission en pourcentage du montant de la caution)

|           |        |
|-----------|--------|
| • Minimum | 1%     |
| • Maximum | 5 212  |
|           | 10 412 |

## FRAIS DIVERS

**Frais d'étude** (en pourcentage du montant) - Prêt / découvert autorisé/ Dailly/ autres

|           |        |
|-----------|--------|
| • Minimum | 1%     |
|           | 20 500 |

Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre de crédit lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu (% du capital emprunté) - Crédit immobilier ou à la consommation

|           |        |
|-----------|--------|
| • Maximum | 0,75%  |
|           | 17 900 |

Frais d'annulation de dossier de crédit

7 160

**Droits d'enregistrement des actes** (quel que soit le nombre de copies) par emprunteur et par caution

3 740

**Tableau d'amortissement (crédit immobilier uniquement) :**

- crédit vivant 5 000

- crédit soldé 6 160

#### Commission d'engagement

*(Commission annuelle, prélevée mensuellement, calculée sur le solde en capital non débloqué)*

1%

**Commission annuelle de tenue de compte d'engagement par client**

6 160

**Frais de main-levée d'une caution bancaire** (hors caution de rapatriement)

6 060

**Prêt soldé** : Frais de ré-expédition des pièces d'un dossier (par prêt)

4 275

Crédit logement (Frais de dossier)

21 120

## MODIFICATION D'UN PRÊT OU ENGAGEMENT

### Avenant (commission par dossier)

**Changement de compte** ou date de prélèvement 12 600

**Modification** (report d'échéance, durée, autres) 12 600

**Renégociation** (taux, garantie, désolidarisation) :

- Crédit à la consommation - clientèle de Particuliers 25 600

**Renégociation** (taux, garantie, désolidarisation) en % du capital restant dû : 1%

- Crédit à l'habitat / immobilier pour la clientèle de Particuliers

min 100 000

### Avenant d'un prêt avec retard

16 500

*La commission est prélevée si l'avenant est établi à la demande de l'emprunteur - exception faite du remboursement anticipé.*

### Commission de remboursement par anticipation

#### Crédit à la consommation

Pour les contrats signés à compter du 1er mai 2011, lorsque le montant du remboursement anticipé est supérieur à 1.193.317 XPF (10.000 EUR), par période de 12 mois :

- Le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit est supérieur à un an, l'indemnité calculée sur le montant en capital réglé par anticipation, est de : 1%

- Le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit est inférieur ou égal à un an, l'indemnité calculée sur le montant en capital réglé par anticipation, est de : 0,50%

#### Crédits immobiliers

La réglementation en vigueur dispose que (Cf. Offre préalable de prêt immobilier) : «L'emprunteur aura la faculté à toute époque

de rembourser par anticipation tout ou partie des sommes restant dues. Chaque remboursement anticipé ne devra toutefois pas être inférieur ou égal à 10% du montant initial du prêt, sauf s'il s'agit de son solde. En cas de remboursement anticipé partiel, les paiements s'imputeront de plein droit dans l'ordre, sur les frais, sur les intérêts et sur les échéances les plus éloignées. Ces remboursements par anticipation, totaux ou partiels, donneront lieu à la perception par la banque d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts calculée sur le capital remboursé par anticipation au taux du prêt, sans pouvoir dépasser 3% du capital restant dû avant le remboursement. »

#### **Autres crédits**

Commission prélevée sur le montant en capital réglé par anticipation, notamment pour contrats de crédits à la consommation signés avant le 1er mai 2011.

3%

### **FRAIS DE RELANCE POUR RECOUVREMENT D'UN ENGAGEMENT** (crédit, découvert, autres)

#### **1<sup>er</sup> avis de retard**

6 770

**Frais de procédures** (tous courriers établis dans le cadre du recouvrement de prêts-engagements)

15 655

#### **Intérêts moratoires**

1,5%/mois  
de retard

*Ils sont calculés sur le montant des impayés en capital, augmenté des frais et des intérêts d'une ancienneté supérieure à un an.*

#### **Frais de transmission à l'avocat**

10%

*Pourcentage des sommes réclamées ou des frais réels s'ils sont supérieurs (exceptés les clients déclarés en Redressement ou en Liquidation Judiciaire).*

## **EPARGNE**

### **COMPTE SUR LIVRET (CSL)**

**Ouverture de compte** (dépôt minimum : 10.000 XPF)

Gratuit

**Carte bancaire privative** de retrait rattachée au compte CSL (cotisation annuelle)

2 370

**Carte supplémentaire** délivrée sur le même compte CSL (cotisation annuelle)

610

### **LIVRET Z**

**Ouverture de compte** (dépôt minimum : 10.000 XPF)

Gratuit

Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte Livret Z (Cotisation annuelle)

2 370

- sauf, pendant les quatre premières années si le client a entre 12 et 15 ans

Gratuit

### **PLAN EPARGNE LOGEMENT ET COMPTE EPARGNE LOGEMENT**

**Gestion du compte**

Gratuit

**Transfert vers un autre établissement bancaire**

- Transfert vers une autre banque (forfait par plan et par compte)
- Frais de virement selon la destination (se référer à « Virements ponctuels »)

19 500

### **OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME**

En XPF : Dépôt minimum 500.000 XPF

Gratuit

En devise : Dépôt minimum USD 20.000, NZD 30.000, AUD 30.000 ponctuels)

Gratuit

### **HOTU EPARGNE : ASSURANCE-VIE**

Nous consulter

## **ASSURANCES ET PRÉVOYANCE**

### **ASSURANCE DE LA PERSONNE (COTISATION ANNUELLE)**

**Assurance Décès Invalidité** (assurance groupe)

Nous consulter

**MANINA Accident de la vie** : Garantie des Accidents de la Vie (Cotisation selon la couverture et le nombre d'assurés) :

- Formule individuelle (tx invalidité 29% ou 6%)
- Formule famille (tx invalidité 29% ou 6%)

12 000 ou 16 000  
23 000 ou 30 000

**MANINA Prévoyance** : Assurance en cas de décès accidentel (cotisation selon le capital assuré)

de 1000 à 40 000

**MANINA Scolaire** :

- Formule 1 : cotisation par année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. L'enfant est protégé

lors de ses activités scolaires et extra- scolaires en Polynésie française comme à l'étranger. Cette formule garantit l'enfant contre les dommages qu'il pourrait subir mais également ceux qu'il pourrait causer.

- Formule 2 : cotisation pour une année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. Cette formule protège l'enfant uniquement lors des dommages subis.

**MANINA Voyage**

**MANINA Cardif garantie emprunteur**

2 700

1 250

Nous consulter

Nous consulter

## ASSURANCE DES BIENS (COTISATION ANNUELLE)

**MANINA Fare** : Assurance multi-risques Habitation

**MANINA Pocket** : Assurance des moyens de paiement

**MANINA Auto** : Assurance automobile pour les clients particuliers ou professionnels (personne physique)

Nous consulter

2 900

Nous consulter

## DATES DE VALEUR

### DEVICES DE L'EEE (ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN) DONT XPF <sup>(1)</sup>

#### Valeur jour

Dépôt / retrait en espèces au guichet

Retrait au Distributeur Automatique de Billets (DAB)

Païement par carte bancaire privative

Virement entre comptes à vue SOCREDO

Virement émis d'un compte SOCREDO

Virement reçu d'autres banques

Prélèvement automatique (crédit client émetteur)

Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)

J

J

J

J

J

J

J

J

### DEVICES HORS EEE

#### Valeur jour

Dépôt/ Retrait au guichet

Retrait au Distributeur Automatique de Billets (DAB)

Païement par carte bancaire privative

Prélèvement automatique (crédit client émetteur)

Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)

#### Valeur lendemain ouvré de l'opération

Virement reçu d'autres banques

Valeur veille ouvrée de l'opération

Virement au profit d'un compte externe

J

J

J

J

J

J+1

J-1

### VALEUR APPLIQUÉE AU CHÈQUE

#### Valeur lendemain ouvré du jour de traitement de l'opération

Remise de chèques sur place

#### Valeur veille ouvrée du jour de traitement de l'opération

Chèque SOCREDO émis

J+1

J-1

### VALEUR DU COMPTE SUR LIVRET

Les versements réalisés sur votre compte produisent des intérêts à partir du 1er jour de la quinzaine suivant le dépôt.

Les retraits sont passés au débit du compte, en date de valeur fin de la quinzaine précédente.

## RÉSOUTRE UN LITIGE

### Service de médiation bancaire

La **SOCREDO** a mis en place le service de médiation bancaire. Ce service consiste en la désignation d'un médiateur externe à la Banque, dont le rôle est de trouver une solution amiable aux éventuels litiges pouvant exister entre les banques et leurs clients particuliers. A cet effet, la SOCREDO a désigné en qualité de médiateur le «médiateur de la Fédération Bancaire Française». En cas de difficultés concernant le fonctionnement de votre compte à vue ou les services mis à votre disposition :

1) Vous devrez dans un premier temps, contacter votre conseiller. Celui-ci mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre votre problème.

2) Si vous êtes en désaccord avec la solution proposée par votre conseiller de clientèle ou, si celui-ci tarde à vous répondre, vous avez alors la possibilité de saisir le service Gestion des Incidents et Réclamations :

- Par courrier à l'adresse suivante : Banque SOCREDO, service Gestion des Incidents et Réclamations, 115 Rue Dumont d'Urville, BP 130, 98713 Papeete, TAHITI) en détaillant votre réclamation

- Par mail à l'adresse suivante : [reclamation@socredo.pf](mailto:reclamation@socredo.pf)

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation, vous recevrez la confirmation de sa prise en charge. Une réponse définitive vous sera communiquée dans un délai ne pouvant excéder 2 mois. Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, la SOCREDO vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.

3) En dernier recours, vous avez la possibilité d'écrire au médiateur à l'adresse suivante : Madame ou Monsieur le Médiateur de la FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE Course Spéciale 151 - 75 422 PARIS CEDEX 09 ou directement sur le site Internet : [www.lemediateur.fbf.fr](http://www.lemediateur.fbf.fr) a saisine du médiateur peut également se faire par mail à l'adresse suivante : [mediateur@fbf.fr](mailto:mediateur@fbf.fr) sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Ce dernier exercera sa mission en toute neutralité, loyauté et indépendance et s'engage à vous répondre dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date de réception du dossier complet par le médiateur.

*(1) Les devises concernées par l'application de la Directive sur les Services de Paiement sont les devises de l'E.E.E. (Espace Économique Européen) c'est-à-dire celles des pays de l'Union européenne auxquelles s'ajoutent les devises du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande. Les pouvoirs français ont également choisi d'étendre les règles de la Directive des Services de Paiement aux Collectivités d'Outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Mayotte, Saint Pierre-et-Miquelon, Nouvelle Calédonie, Polynésie française ainsi que les îles Wallis et Futuna). Ces devises sont donc : l'Euro, le Lev (BGN), le Franc suisse (CHF), la Couronne tchèque (CZK), la Couronne danoise (DKK), le Kroni ou Couronne estonienne (EKK), la Livre sterling (GBP), le Forint hongrois (HUF), le Krona islandais (ISK), le Litas lituanien (LTL), le Lats letton (LVL), la Couronne suédoise (SEK), la Couronne norvégienne (NOK), le Zloty polonais (PLN), le Leu romain (RON) et par extension le Franc pacifique (XPF).*

# NOS CONSEILS

## VOS RETRAITS PAR CARTE

La SOCREDO met à votre disposition un réseau de 75 Distributeurs Automatiques de Billets dans toute la Polynésie française.

Nous vous conseillons d'effectuer vos retraits par carte de préférence dans les distributeurs de la SOCREDO, car en dehors de notre réseau vos retraits vous seront facturés.

## GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS OPÉRATIONS

La SOCREDO met à votre disposition dans ses agences des espaces libres services équipés de distributeurs de billets, de guichets automatiques bancaires, de bornes de dépôts d'espèces (pièces et billets) et d'automates de remises de chèques. Nous vous invitons à utiliser ces automates pour effectuer vos opérations gratuitement et gagner un temps considérable.

Nos services de Banque à distance (l'Espace Client WEBSOC et l'Application Mobile SOCREDO) vous permettent également d'effectuer vos opérations courantes en toute autonomie et sécurité, 24h/24, 7j/7, depuis votre ordinateur ou votre smartphone (consulter vos comptes, vos placements, vos crédits, effectuer un virement, commander un chéquier, imprimer vos relevés ou votre RIB...).

## QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE CHÉQUIER ?

Vous devez au plus vite faire opposition auprès de votre banque, et s'il s'agit d'un vol, vous devez également faire une déclaration aux autorités de police.

### Faire opposition sur votre carte :

En cas de perte ou de vol :

- Que vous soyez en Polynésie française ou à l'étranger, appelez le **+689 40 47 00 18** (accessible 24h/24 et 7j/7), taper 1 et composez les 19 chiffres de votre carte SOCREDO ou les 16 chiffres de votre carte internationale.
- Si vous êtes en voyage en France, appelez immédiatement le **00 (33) 140 144 600** (accessible 24h/24 et 7j/7) pour les cartes CB VISA et Mastercard, vous dialoguerez avec une opératrice qui vous aidera pour l'opposition de votre carte.
- Dans tous les cas, confirmez ensuite dès que possible votre opposition auprès de votre agence ou par fax au 40 41 53 56.

## COMMENT NOUS CONTACTER ?

**40 47 00 00**

Du lundi au jeudi : 07h30 - 15h30  
Le vendredi : 07h30 - 14h30

## NOTES





Scannez ce QR Code  
et consultez nos tarifs  
sur notre site  
**[www.socredo.pf](http://www.socredo.pf)**



© cyclone

**Banque SOCREDO, S.A.E.M.** au capital de 22 milliards de F.CFP  
RCS TPI 59 1 B Papeete - N° TAHITI : 075390  
Siège social : 115 rue Dumont d'Urville  
BP130 - 98713 - Papeete - TAHITI - Polynésie française  
E-mail : [socres@socredo.pf](mailto:socres@socredo.pf)



**SOCREDO**

Centre de relation clientèle : 40 47 00 00 - [www.socredo.pf](http://www.socredo.pf)

